



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/650
5 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 64 a) de l'ordre du jour

DESARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET

Contribution des institutions spécialisées et des autres organismes
et programmes des Nations Unies à la cause de la limitation des
armements et du désarmement

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	3
II. CONTRIBUTIONS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE	3 - 13	3
A. Agence internationale de l'énergie atomique	3 - 6	3
B. Organisation internationale du Travail	7 - 8	4
C. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	9	4
D. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	10 - 12	5
E. Organisation mondiale de la santé	13	5
III. COMMUNICATIONS D'AUTRES ORGANISMES ET PROGRAMMES DES NATIONS UNIES	14 - 26	6
A. Siège de l'Organisation des Nations Unies	14	6
B. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	15 - 19	6
88-23682 5787N (F)		/...

99.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
C. Programme des Nations Unies pour le développement	20 - 22	7
D. Programme des Nations Unies pour l'environnement	23 - 25	8
E. Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement	26	9

I. INTRODUCTION

1. A sa quarante et unième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 41/59 D en date du 3 décembre 1986, dont les paragraphes 1 et 2 étaient ainsi conçus :

"L'Assemblée générale,

...

1. Renouvelle son invitation aux institutions spécialisées et aux autres organismes et programmes des Nations Unies à poursuivre, dans les domaines de leur compétence, les activités destinées à faire avancer la cause de la limitation des armements et du désarmement;

2. Prie le Secrétaire général, en sa qualité de président du Comité administratif de coordination, de continuer à coordonner ces activités et de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-troisième session, un rapport mis à jour à ce sujet."

2. On trouvera ci-après les renseignements demandés dans la résolution. Pour de plus amples renseignements, on pourra se reporter aux rapports du Secrétaire général présentés en application de la résolution 39/151 E (A/41/491), sur la Campagne mondiale pour le désarmement (A/43/642) et sur la Semaine du désarmement (A/43/508 et Add.1). Ces rapports seront examinés par le Comité consultatif pour les questions de fond (Questions de programme) à la réunion d'octobre 1988.

II. CONTRIBUTIONS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

A. Agence internationale de l'énergie atomique

3. L'AIEA contribue activement à la cause de la limitation des armements et du désarmement dans le domaine de sa compétence (voir art. II et III B.1 du statut de l'Agence).

4. Conformément aux responsabilités qui lui incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, du Traité de Tlatelolco et des divers autres accords bilatéraux et multilatéraux, l'AIEA continue à mettre en oeuvre son mécanisme international de garantie. Environ 98 % des installations nucléaires dont l'existence est connue de l'Agence et qui se trouvent hors des Etats dotés d'armes nucléaires relèvent actuellement de ce mécanisme. D'intenses activités ont été menées à bien dans le domaine des garanties en 1987; près de 2 200 inspections ont été effectuées dans plus de 600 installations nucléaires situées dans 56 Etats.

5. La vérification, dans le cadre des mécanismes des garanties de l'Agence, du respect des engagements pris en matière de non-prolifération des armes nucléaires constitue une importante mesure propre à accroître la confiance. Le mécanisme des garanties contribue à atténuer d'éventuelles tensions en permettant à la communauté internationale d'être davantage certaine que les activités soumises aux garanties

/...

de l'Agence sont exclusivement utilisées à des fins pacifiques. Simultanément, grâce à ses activités relatives aux garanties, l'AIEA a acquis une expérience précieuse dans le domaine des techniques et des modalités de vérification systématique sur place. Dans la mesure où elle s'applique, cette expérience peut s'avérer utile dans le cadre des futurs accords de limitation des armements.

6. Chaque année, l'AIEA accueille à Vienne le programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement qui consiste en plusieurs journées de conférences et d'échange d'informations. Elle a également participé à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

B. Organisation internationale du Travail

7. En 1986-1987, le programme de recherche sur le désarmement de l'OIT a traité de la question de la reconversion et de ses conséquences sur l'emploi dans diverses régions. Etant donné que la production d'armements tend à se concentrer dans des régions bien précises, le programme était axé sur un petit nombre de régions à haute densité d'usines militaires et d'emplois liés à la défense, situées dans cinq pays (République fédérale d'Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, Israël, Italie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, une étude régionale ayant également été demandée pour l'URSS et une autre étant sur le point de l'être pour la Chine). On a commencé par évaluer le degré de dépendance de chacune de ces régions vis-à-vis des commandes liées à la défense. On a examiné ensuite les compétences et le profil professionnel du personnel employé dans le secteur de la défense. Dans un troisième temps, on a étudié la structure de l'ensemble de la population active de la région de façon à déterminer dans quelle mesure l'économie régionale pouvait absorber le surplus de main-d'oeuvre libérée par le secteur industriel militaire. On a enfin évalué les effets de la diminution des achats liés à la défense au niveau des entreprises et les stratégies envisagées par les responsables de ces entreprises en pareils cas (repli vers le secteur civil, licenciements, etc.). Une analyse comparative des résultats par région et pays est en cours et fera l'objet d'un ouvrage. La plupart des études de cas par pays ont été publiées en tant que documents de travail de l'OIT.

8. En 1988-1989, il a été proposé que dans le cadre de ses recherches, l'OIT se consacre essentiellement à une étude analogue dans laquelle seraient examinés les enseignements à tirer des ajustements résultant des changements structurels dans les branches de l'industrie lourde non militaire en vue de réduire la production d'armement. On étudiera l'industrie de cinq pays en s'intéressant plus particulièrement aux stratégies d'ajustement suivies par les dirigeants des entreprises des secteurs industriels en voie de restructuration ainsi qu'à la réaction des syndicats et aux différentes mesures gouvernementales adoptées. Cette évaluation critique pourrait donner une indication utile sur les politiques à suivre en cas de réduction de la fabrication d'armement.

C. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

9. La FAO a fait savoir qu'elle n'avait pas d'autres informations à fournir à ce sujet que celles qu'elle avait déjà communiquées dans l'édition de 1987 de l'Annuaire du désarmement des Nations Unies. Les informations pertinentes figurant dans l'Annuaire à propos de l'Organisation sont les suivantes :

/...

La FAO a pour mandat d'améliorer l'état nutritionnel et d'élever le niveau de vie des populations, d'accroître l'efficacité de la production et de la distribution de tous les produits alimentaires et agricoles et d'améliorer la condition des populations rurales contribuant ainsi à assurer l'expansion de l'économie mondiale et à préserver l'humanité de la faim. Ces objectifs sont indissolublement liés à la paix et au désarmement.

Il est de plus en plus évident que la faim et la pauvreté de masse, auxquelles viennent s'ajouter les catastrophes naturelles, font planer une grave menace sur les relations pacifiques entre les Etats et dans chaque pays.

La FAO a évoqué spécifiquement à maintes reprises la relation entre le développement et le désarmement dans des publications comme Ceres (1986) ainsi qu'à l'occasion de la Journée internationale de l'alimentation qui est célébrée tous les ans le 16 octobre dans le monde entier.

En 1987, la FAO était représentée à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement qui s'est tenue à New York du 24 août au 11 septembre.

D. Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture

10. En 1988, l'Unesco, travaillant en étroite coopération avec le Département des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), a publié et diffusé largement l'étude détaillée sur la recherche en matière de sciences sociales et humaines entreprise dans les domaines relevant de la compétence de l'Unesco pour toutes les activités en matière de désarmement y compris les causes et conséquences de la course aux armements et la relation entre la paix, la sécurité, le développement et le désarmement. Cette étude a été établie en 1987.

11. En outre, une consultation officieuse de spécialistes du désarmement aura lieu au siège de l'Unesco afin d'examiner les possibilités qui s'offrent d'accroître les moyens de recherche dans le domaine des sciences sociales et humaines et les échanges de données sur ces questions.

12. Enfin, en 1989, un groupe d'études interdisciplinaire composé de chercheurs et de spécialistes se réunira, en étroite coopération avec les institutions susmentionnées, pour favoriser la réalisation d'une étude sur la relation entre la paix, la sécurité, le développement et le désarmement et les liens possibles entre le désarmement et le développement de l'enseignement, de la science et de la culture.

E. Organisation mondiale de la santé

13. L'OMS s'est référée à sa communication parue dans l'Annuaire des Nations Unies sur le désarmement 1987, qui résumait comme suit les activités du groupe OMS de gestion "WHOPAX" :

Créé en vertu de la résolution WHA 36.28 de l'Assemblée mondiale de la santé adoptée en mai 1983 sur "Le rôle des médecins et autres personnels de santé dans la
/...

préservation et la promotion de la paix...", le groupe WHOPAX, composé de scientifiques internationaux, a étudié les effets de la guerre nucléaire sur la santé et les services de santé. Les premiers résultats de leurs études ont été publiés en 1984, et depuis lors, le groupe WHOPAX a poursuivi ses recherches, qui ont abouti à la deuxième édition de ses premiers résultats. Ces résultats tiennent compte des données et connaissances nouvelles acquises par les membres du groupe lors de leur participation à de nombreuses études scientifiques sur des questions telles que les effets physiques de la guerre nucléaire; les effets climatiques de la guerre nucléaire; les effets biologiques de la guerre nucléaire; les graves effets des rayonnements; les différents scénarios de guerre nucléaire; les aspects psychosociaux de la menace nucléaire et de la guerre nucléaire : analogies tirées de la recherche sur les catastrophes; les problèmes de santé à court terme : la prise en charge des victimes; et, finalement, les aspects sanitaires à moyen et à long terme. Ces résultats ont été publiés en 1987 dans le document intitulé "Effets de la guerre nucléaire sur la santé et les services de santé" (2e éd., Genève, 1987).

La deuxième édition du rapport a été présentée à l'Assemblée mondiale de la santé en mai 1987. L'Assemblée, dans sa résolution WHA 40.24, a décidé de poursuivre, en collaboration avec les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales intéressés, l'étude sur d'autres aspects des effets de la guerre nucléaire sur la santé dont il n'est pas fait état dans le rapport. Elle a également prié le Directeur général de donner une large diffusion au rapport du Groupe de gestion en le publiant avec toutes ses annexes. La publication, qui est maintenant mise au point, est disponible en version originale anglaise ainsi qu'en traduction en langues arabe, chinoise, espagnole, française et russe. Elle a été distribuée aux Etats membres de l'OMS, à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres organes connexes.

III. COMMUNICATIONS D'AUTRES ORGANISMES ET PROGRAMMES DES NATIONS UNIES

A. Siège de l'Organisation des Nations Unies

Département de l'information

14. Le Département de l'information a continué à donner d'amples informations sur les travaux de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la réduction des armements et du désarmement dans ses divers périodiques et publications ainsi que par la radio, le cinéma, la télévision, la photographie et les contacts personnels. Il rend compte de toutes ces activités dans sa communication contenue dans le rapport du Secrétaire général sur la Campagne mondiale pour le désarmement (voir A/43/642).

B. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

15. La communication de la CNUCED s'inspire du travail de recherche et d'analyse effectué par le secrétariat et les débats de ses organes intergouvernementaux chargés d'examiner les liens existant entre le désarmement et le développement. Ces activités demeurent modestes mais les résultats suivants sont intéressants.

/...

16. Le rapport du secrétariat de la CNUCED à la septième session de la Conférence qui s'est tenue en juillet dernier, intitulé "Revitalisation du développement, de la croissance et du commerce international - Evaluation et options", comprenait une section consacrée à "Quelques aspects des rapports entre la militarisation et la sécurité économique" (TD/328/Rev.1, par.61 à 69). En outre, tant le rapport du Secrétaire général de la CNUCED (TD/329/Rev.1) que sa déclaration à la Conférence (TD/L.276) traitait de la nécessité de trouver des moyens concrets d'affecter les ressources humaines et économique absorbées auparavant par la fabrication de moyens de destruction à des activités plus utiles pour la société, tâche qui promet d'être plus fructueuse au fur et à mesure que s'améliore la perspective de réduire les arsenaux d'armes nucléaires.

17. Au paragraphe 28 de son Acte final (TD/350), la Conférence a pris acte du résultat suivant :

"Une plus grande sécurité dans le monde augmenterait d'autant les possibilités d'affecter à des activités plus utiles pour la société, et notamment au financement du développement, les ressources actuellement absorbées par les dépenses d'armement."

18. L'activité de la CNUCED la plus récente dans ce domaine a été la table ronde d'experts de haut niveau sur la paix, le commerce et le développement, qui s'est tenue à Moscou en octobre 1987. Vingt-cinq experts, y compris deux anciens chefs d'Etat, ont participé à cette réunion, qui a été organisée par le secrétariat de la CNUCED.

19. Le secrétariat a l'intention de demander l'approbation des organes intergouvernementaux appropriés pour que des crédits soient affectés, dans le prochain budget-programme, aux travaux ayant trait précisément aux questions intersectorielles, y compris les liens entre le désarmement et le développement.

C. Programme des Nations Unies pour le développement

20. Puisque le désarmement suppose la réduction des dépenses militaires, cela signifie qu'on libère des fonds ainsi que du personnel et des matériaux qui peuvent être mobilisés pour le développement économique et social. Au cours de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en juin 1982, l'Administrateur du PNUD, observant que la libération de fonds ainsi que de personnel et de matériaux que permettrait le désarmement devrait accroître les ressources destinées à l'aide au développement multilatérale, a proposé : a) de soumettre chaque année à l'Assemblée générale une étude des incidences du développement jointe à un rapport sur les dépenses mondiales en armements de l'année; b) d'utiliser les mécanismes du PNUD pour allouer et coordonner l'aide multilatérale en vue d'utiliser les ressources réaffectées au développement; et c) de créer divers "corps" des Nations Unies auxquels des particuliers possédant des compétences techniques acquises dans des services militaires seraient rattachés et qui seraient disponibles pour satisfaire les besoins en matière de développement.

21. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement dans le rapport qu'il a soumis à l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session (A/39/229) a examiné plusieurs possibilités concernant l'établissement d'un fonds

/...

international du désarmement pour le développement. Il signalait que, si ce fonds était créé et si ses ressources restaient limitées, il serait bon de le rattacher au moins dans sa phase initiale à une organisation d'aide au développement existante. Le rapport signalait que le PNUD serait l'organisation la plus apte à administrer ce fonds. Le PNUD s'est déclaré disposé à accepter cette responsabilité si l'Assemblée générale en décidait ainsi.

22. Le PNUD a également coopéré avec le Département des affaires de désarmement aux préparatifs de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement qui s'est tenue à New York du 24 août au 11 septembre 1987, et a établi un document représentant sa contribution à la documentation mise au point pour la Conférence.

D. Programme des Nations Unies pour l'environnement

23. Les activités du PNUE dans le domaine de la réduction des armements et du désarmement s'inscrivent dans le cadre du programme "Paix, sécurité et environnement". L'objectif global de ce programme est de promouvoir la sécurité de l'environnement en tant que fondement d'un développement viable. Les objectifs du PNUE à cet égard sont : a) de sensibiliser davantage les gouvernements et l'opinion publique aux conséquences qu'ont sur l'environnement les activités militaires et la course aux armements; et b) d'accroître la connaissance et la prise de conscience des conséquences de la détérioration de l'environnement sur la sécurité régionale et mondiale.

24. Au cours de la période biennale 1986-1987, le PNUE a collaboré avec l'Institut international de Stockholm de recherches pour la paix à plusieurs études relatives à la militarisation et à l'environnement. Un résultat important a été la publication d'un livre intitulé Global Resources and International Conflict, qui montre comment la répartition géographique, la disponibilité et la dégradation des ressources naturelles du monde influencent les perceptions de la sécurité internationale qui déterminent la politique stratégique et le recours à la force militaire. Les pénuries mondiales, alliées à la répartition inégale des ressources, peuvent conduire à des alliances peu naturelles et donc instables, à des rivalités nationales, et même à la guerre. Un autre projet conjoint du PNUE et de l'Institut a été la préparation d'un livre intitulé Cultural Norms in Relation to War and the Environment (en cours d'impression). On y examine les normes culturelles concernant le militarisme et la guerre d'une part, et la nature et l'environnement d'autre part. Le PNUE a également demandé l'établissement d'une publication intitulée Disarmament, Environment and Sustainable Development: A Time for Action (1986) comme contribution à la Campagne mondiale pour le désarmement.

25. Pendant la période biennale en cours, 1988-1989, le PNUE collabore avec l'Institut de recherches pour la paix (Oslo) pour faire mieux comprendre : a) la notion de sécurité internationale de l'environnement; et b) l'aspect sécurité du développement soutenu. La notion de la sécurité de l'environnement a commencé à être examinée au cours des dernières années, et est traitée dans le document de l'ONU intitulé "Descriptif des orientations du programme en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà" (résolution 42/186, annexe), et dans "Notre avenir à tous", rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement (1987).

/...

E. Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

26. Conformément au paragraphe 6 de la résolution 39/148 H, le Directeur de l'INURD fait chaque année rapport à l'Assemblée générale sur les activités menées par l'Institut pour promouvoir la réduction des armements et le désarmement. Le dernier rapport à ce sujet figure dans le document A/42/607 et un nouveau rapport portant sur la période allant de septembre 1987 à septembre 1988 sera soumis à l'Assemblée lors de sa quarante-troisième session.
